****

Charte de fonctionnement

**Hôpital de jour**

**Médecine gériatrique**

Vous trouverez ci-après les informations pratiques utiles dans le cadre de votre prise en charge en hospitalisation de jour de médecine gériatrique à l’Hôpital La Porte Verte.

# Etes-vous concerné ?

L’hôpital de jour de médecine gériatrique accueille des patients âgés de 75 ans et plus, vivant en institution ou à domicile. Il accompagne leurs aidants.

Il a pour objectif de dépister les fragilités et de préserver l’autonomie des personnes âgées.

Les moyens nécessaires sont mis en œuvre afin de maintenir le plus longtemps possible l’autonomie des patients dans les activités de la vie quotidienne.

L'hospitalisation à temps partiel de jour est une alternative à l'hospitalisation à temps complet. Les prestations délivrées équivalent par leur nature, leur complexité et la surveillance médicale qu'elles requièrent à des prestations habituellement effectuées dans le cadre d'une hospitalisation à temps complet.

# Quelles sont les conditions pour être admis à l’hôpital de jour ?

Votre médecin traitant ou un médecin spécialiste (gériatre, neurologue) doit vous avoir prescrit des séances en hôpital de jour. Votre demande d’admission doit être adressée au secrétariat de l’hôpital de jour par courrier ou par fax au 01.39.63.74.17.

Elle doit être accompagnée des documents suivants : courrier du médecin demandant la prise en charge et/ou formulaire de demande d’admission, traitements habituels, comptes rendus d’hospitalisations et d’examens.

Votre demande d’admission sera examinée lors d’une commission hebdomadaire qui réunit le médecin coordonnateur, l’infirmière coordinatrice et la secrétaire du service.

Lorsque vous venez du domicile, une consultation de préadmission peut vous être proposée pour définir le la séance la plus adaptée.

L’avis de la commission d’admission vous est communiqué par l’infirmière coordinatrice

En cas d’admission, la secrétaire vous communique votre convocation pour votre séance d’hôpital de jour.

# Combien vous coûte la prise en charge ?

L’hospitalisation de jour donne lieu à une prise en charge financière par l’assurance maladie à l’exception du ticket modérateur qui reste à votre charge ou, le cas échéant, à celle de votre mutuelle, hors cas particuliers ou affections de longue durée (ALD). La déclaration d’affection de longue durée est faite par le médecin traitant.

Les transports « aller et retour » sont organisés par votre entourage ou vous-même et sont financièrement à votre charge sauf cas particuliers ou affections de longue durée.

# Où se trouve l’hôpital de jour ?

##### Locaux

L’hôpital de jour est situé, dans des locaux dédiés, au rez-de-chaussée.

Il comprend un poste de soins, une salle d’accueil, un bureau infirmier, des box de consultation, des chambres simples équipées, une salle d’activités dédiée. Vous aurez également accès à l’ensemble du plateau technique de l’Hôpital en cas de besoin.

##### Accès

L’hôpital de jour est accessible par l’entrée Sud de l’Hôpital. A partir du hall, suivez la signalétique « Hôpital de jour ».

# Votre programme personnalisé

Vous bénéficiez d’un programme de soins adapté, prescrit par le médecin. Vous rencontrez le gériatre, ainsi que plusieurs professionnels parmi les suivants : infirmière en pratique avancée, infirmière experte, diététicienne, neuropsychologue, kinésithérapeute, assistante sociale.

La prise en charge est organisée sur une demi-journée.

Le programme de soins est structuré dans un planning de séance « feuille de route » établi par la secrétaire médicale sur les consignes de votre médecin référent.

Il précise les professionnels que vous allez rencontrer (ateliers, consultation avec le médecin gériatre, rencontre avec l’assistante sociale, etc.).

A chaque début de séance (demi-journée) vous devez vous présenter à l’infirmière, qui vous remet votre planning d’activité.

Vous devez toujours terminer votre demi-journée en vous présentant à la secrétaire de l’hôpital de jour.

A l’issue de la séance, les professionnels se réunissent pour élaborer une synthèse et des préconisations gériatriques.

De nouvelles séances peuvent vous êtres prescrites en fonction des bilans réalisés par les professionnels et de l’évolution de votre état de santé.

Un suivi personnalisé est conduit par l’infirmière en pratique avancée. Elle réévalue la mise en œuvre des préconisations un mois après votre séance. Des ajustements sont proposés si besoin.

Une consultation de bilan avec le gériatre est programmée par la secrétaire 6 mois après votre séance.

Si votre état le nécessite et après avis médical, des consultations spécialisées complémentaires peuvent vous être proposées au sein de l’établissement ainsi que l’accès au plateau technique présent sur le site de L’Hôpital La Porte Verte (scanner, IRM, radiologie conventionnelle, etc.).

L’hôpital de jour prend en compte votre douleur.

# Comment fonctionne l’hôpital de jour ?

##### Horaires et jours d’ouverture de l’hôpital de jour

L’hôpital de jour est ouvert de 8h45 à 17h00 du lundi au vendredi sauf jour férié.

##### Votre arrivée

A votre arrivée, présentez-vous au service des admissions au rez-de-chaussée pour ouvrir votre dossier.

Ensuite, suivez la signalisation « Hôpital de jour » et rendez-vous en salle d’accueil de l’hôpital de jour.

A votre arrivée dans le service d’hôpital de jour, vous êtes accueilli par l’infirmière.

Elle vous remet votre programme personnalisé.

##### En cas d’urgence à l’hôpital de jour

Un chariot d’urgence est disponible à l’hôpital de jour et toutes les chambres sont équipées en oxygène. L’infirmière coordinatrice et le médecin référent sont appelés. En cas de nécessité, une hospitalisation dans l’unité d’hospitalisation temps plein ou dans le service de médecine aigüe de l’Hôpital La Porte Verte est possible. Si votre état le nécessite, un transfert aux urgences en application de conventions signées est possible.

##### Vos affaires personnelles

Elles restent sous votre responsabilité. Vous disposez d’un placard fermant à clé dans la salle d’accueil de l’hôpital de jour. Nous vous déconseillons de conserver sur vous des objets de valeur.

Nous vous invitons à vous munir de vêtements dans lesquels vous vous sentez à l’aise.

##### Accompagnement le jour de la séance

L’accompagnement par un aidant ou un proche est nécessaire le jour de la séance.

##### Si vous ne pouvez pas vous rendre à l’un des rendez-vous fixés :

Nous vous demandons de bien vouloir prévenir le secrétariat au numéro suivant :

**Tél. : 01 39 63 74 30**

# Qui sont vos interlocuteurs ?

Le nombre et la formation des personnels médicaux et des auxiliaires médicaux est adapté aux besoins de santé des patients pris en charge à l’hôpital de jour, à la nature et au volume d’activités effectuées et aux caractéristiques techniques des soins dispensés. L’ensemble de nos professionnels sont formés à la prise en charge gériatrique.

##### Le médecin coordonnateur

Le médecin coordonnateur de l’hôpital de jour est le Docteur Donabedian.

Il participe à l’organisation générale du fonctionnement médical de l’hôpital de jour et à celle des plannings de présence des professionnels médicaux et paramédicaux du service. Il veille à l’adéquation et à la permanence des prestations fournies aux besoins des patients et à la bonne transmission des dossiers médicaux et de soins nécessaires à la continuité des soins. Il participe à l’élaboration des indicateurs de suivi de l’activité et de la qualité des soins de l’hôpital de jour. Il fait le lien avec les médecins prescripteurs.

En cas d’absence, il est suppléé par un médecin gériatre du service d’hospitalisation complète.

Le médecin coordonnateur est joignable durant l’amplitude d’ouverture de l’hôpital de jour.

##### Le médecin

Une présence médicale minimale d’un médecin qualifié diplômé en gériatrie est assurée pendant la durée de la prise en charge.

Les consultations médicales ont lieu uniquement sur rendez-vous.

##### L’équipe

L’équipe est coordonnée par un gériatre.

Elle est composée de :

* Infirmière coordinatrice
* Infirmières en pratique avancée
* Infirmières expertes
* Diététiciennes
* Neuropsychologue
* Kinésithérapeutes
* Assistante sociale
* Cadre de santé
* Secrétaire médicale

Dans certaines situations, l’avis d’un spécialiste peut être demandé.

# La continuité des soins

Seuls les problèmes médicaux en lien avec votre hospitalisation de jour peuvent être traités par l’Hôpital La Porte Verte. Tous les autres problèmes médicaux doivent être pris en charge par votre médecin traitant. Celui-ci peut, en cas de besoin, joindre le médecin coordonnateur de l’hôpital de jour.

Du lundi au vendredi, vous pouvez joindre le secrétariat médical au :

Tél. : 01 39 63 74 30

(secrétariat entre 9h à 17h)

**En cas de nécessité, en dehors des horaires d’ouverture de l’hôpital de jour et les samedi, dimanche et jours fériés**, vous pouvez contacter la cadre de garde en passant par le standard :

**Tél. : 01 39 63 74 00**

Le soignant peut à tout moment joindre le médecin de garde présent sur le site de l’Hôpital La Porte Verte 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

##### En cas d’urgence

Vous pouvez contacter l’Hôpital de jour pendant ses heures d’ouverture, appeler votre médecin traitant ou un service d’urgences de proximité, qui contactera le médecin de garde de l’Hôpital La Porte Verte présent 24 heures sur 24.

Les dossiers médicaux sont informatisés et peuvent être consultés à tout moment par l’ensemble du personnel soignant et médical.

# La sortie d’hospitalisation, et après ?

##### Modalités de sortie, votre dossier de sortie

Le médecin gériatre rédige systématiquement un compte-rendu, appelé lettre de liaison, qui vous est remis à la fin de votre hospitalisation de jour, ainsi qu’un dossier comprenant vos ordonnances de traitement et/ou de prise en charge en ville. Cette lettre de liaison est transmise au médecin prescripteur et à votre médecin traitant. Elle comporte les coordonnées des personnels de l’établissement assurant la continuité des soins ainsi que les recommandations sur les suites de votre prise en charge.

# Comment accéder à votre dossier médical ?

Vous pouvez obtenir communication de votre dossier médical par demande écrite à l’attention du Directeur de l’Hôpital La Porte Verte, accompagnée d’un justificatif de votre identité (ex : copie de votre carte d’identité).

# Vous souhaitez nous faire part de votre satisfaction, d’une réclamation, d’une plainte ?

Questionnaire de satisfaction

Il vous est remis lors de votre prise en charge. Nous vous invitons à le remplir et le transmettre à l’infirmière de l’Hôpital de jour ou à la déposer dans la boite dédiée disponible à l’accueil de l’Hôpital.

L’hôpital est attentif en permanence à l’amélioration continue des soins prodigués dans ses services et à l’évaluation de votre satisfaction. Elle a mis en place au niveau de l’hôpital de jour :

* des indicateurs de suivi d’activité : taux d’occupation effectif, taux d’annulation, taux de repli, taux de refus, délai d’attente de programmation, nombre de séances réalisées
* des indicateurs de suivi de la qualité : satisfaction, critères d’amélioration clinique

En cas de difficulté dans le cadre de votre hospitalisation, nous nous invitons à contacter au choix :

* Le directeur général : Mme Alexia Dagail
* Le directeur médical : Dr Marc Harboun,
* La responsable des relations avec les usagers : Mme Ariane Assianme,
* Les représentants d’usagers par mail [**representants.usagers@lpv.univi.fr**](mailto:representants.usagers@lpv.univi.fr)ou au 01.39.63.73.76
* La Commission des usagers

Références règlementaires : articles D6124-301 à 305 issus du décret n°2012-969 du 20 août 2012 modifiant certaines conditions techniques de fonctionnement des structures alternatives à l’hospitalisation

Elaboration de la charte :

Cette Charte a été élaborée par l’équipe médicale et soignante de l’hôpital de jour de soins de suite gériatriques et par la Direction de l’établissement. Elle est soumise pour avis à la Commission médicale d’établissement (CME) et à la Commission des usagers (CDU).

Cette Charte est applicable depuis mai 2022

Elle a été communiquée à l’ARS IdF en mai 2022

Elle a été mise à jour en octobre 2024

Toute modification de cette Charte aura lieu dans les mêmes conditions et fait l’objet d’une information de l’ensemble du personnel impliqué dans la prise en charge des patients et des patients pris en charge.